Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260519-202631_DELIB-DE

DELIBERATION
DESIGNATION REPRESENTANTS PAYSAGES DES MEGALITHES

COMMUNE HOEDIC

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation 05 mai 2026 Date d'affichage Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 8 - votants : 11	L'an deux mil VINGT SIX le 11 mai Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CHIFOLEAU Jean-Luc Maire. Etaient présents: MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc .ALLANIC Christian. BLANCHET Julien. DESTREHEM Hadrien. LEMOINE Michel. LE SCOARNEC Goustan MMES. BLANCHET Veronique. CHERON Béatrice. LE PALMEC Valérie. MALAMITSAS Véronique. MOISDON Emilie Absents : LE SCOARNEC Goustan, pouvoir à M. BLANCHET Julien DESTREHEM Hadrien, pouvoir à M. CHIFFOLEAU Jean Luc MALAMITSAS Véronique, pouvoir à LEMOINE Michel Formant la majorité des membres en exercice A été élue secrétaire : MME MOISDON Emilie

L'association créée le 26 mars 2012, rassemble les 28 communes qui présentent une forte densité de structures mégalithiques érigées durant la période néolithique entre 5000 et 2300 ans avant notre ère, les collectivités territoriales au sein desquelles elles sont présentes (département du Morbihan, AQTA, GMVA, la Région), ainsi que le CMN, le Conservatoire du littoral, des associations locales et des particuliers intéressés dans la gestion du patrimoine.

L'association œuvre pour la préservation, la gestion, et la mise en valeur du patrimoine mégalithique.
Les membres de l'association se sont engagés, en signant la Charte d'engagements, à préserver la valeur universelle exceptionnelle de ce patrimoine pour les générations actuelles et futures.
L'association a été créée pour mener à bien le dossier de candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le 12 juillet 2025, lors du 47 -ème comité du patrimoine mondial qui s'est tenu à Paris, les Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan ont été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, représentant ainsi le premier site breton inscrit.
Suite à cette inscription, les statuts de l'association ont évolué.
Elle a pour but de :

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260519-202631_DELIB-DE

- Assurer le maintien de l'intégrité et de l'authenticité du Bien tel qu'ils sont définis dans la décision d'inscription du Comité du Patrimoine mondial ;
- Promouvoir et diffuser la VUE du Bien telle qu'elle est définie dans la décision d'inscription du Comité du Patrimoine mondial ;
- Organiser et animer la concertation entre les organes constitutifs de la gouvernance, les propriétaires et les gestionnaires publics des sites et monuments ;
- Élaborer le programme d'actions du plan de gestion et favoriser sa mise en œuvre ;
- Veiller au respect des valeurs exprimées dans la Charte d'engagement ;
- Organiser et animer la concertation avec la population locale et les propriétaires privés de monuments ;
- Suivre et évaluer les actions du plan de gestion afin d'élaborer les rapports de gestion prévus par la Convention du Patrimoine mondial.

La gouvernance du Bien « Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan » est assurée par l'État, responsable devant la communauté internationale représentée à l'UNESCO.
Pilotée par le Préfet de département, elle assure, via un Comité de Pilotage, la bonne gestion du Bien, au côté de l'association Paysages de Mégalithes, structure de gestion du Bien.
L'association est organisée :
□ En assemblée générale, constituée des personnes désignées par les instances de ses membres
□ En conseil d'administration, constituée d'élus de l'assemblée générale
□ En bureau, constituée d'élus de l'assemblée générale
□ En comité de pilotage : en assistance aux services de l'Etat et collectivités membres de droit représentées par leur maire ou leur président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de l'association, modifiés le 12/12/2025 ;
Il est proposé au Conseil municipal de

- désigner Mme Malamitsas Véronique délégué titulaire et M Le Scoarnec Goustan comme délégués suppléant à l'assemblée générale de l'association Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud-Morbihan
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent,

M. le Maire soumet au vote ces propositions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la désignation des ces deux représentants.

Fait et délibéré à Hoëdic le 11 mai 2026
Pour copie conforme à Hoëdic le 13 mai 2026

